

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;

Vu le Décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats ;

Vu l'arrêté du 9 novembre 2010 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L.712-9, L.712-10 et L. 954-1 à 954-3 du code de l'éducation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu l'arrêté du président de l'université de Caen Basse-Normandie du 4 mars 2014 relatif à la cartographie des responsabilités liées aux postes des filières AENES et ITRF.

Vu la Délibération du conseil d'administration le 31 janvier 2014 sur la refonte de l'indemnitaire de l'établissement, la cartographie des niveaux de responsabilité et les principes de convergence des filières ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et en application de l'arrêté du président de l'université de Caen Basse-Normandie du 4 mars 2014 relatif à la cartographie des responsabilités liées aux postes des filières AENES et ITRF, les cotations des postes associés à chaque niveau de responsabilité sont définis de la manière suivante :

Catégorie Fonction Publique	Grade et Classe	Famille de poste	N° de groupe du poste	Cotation Part Fonction
Postes de Catégorie A	CASU APAENES AENES	Responsable administratif de composante	1	2,2
			2	2,5
			3	3,3
		En composante, autre que responsable administratif	1	2
			2	2,2
			3	2,4
		En service central ou commun	1	1,7
			2	2
			3	2,5
	Postes de BAP G, hors Directeurs de services centraux et communs	4	3,5	
		1	2	
		2	2,2	
Postes de catégorie B	SAENES Classe Exceptionnelle	En composante, service central ou commun	3	2,5
			1	2,3
			2	2,7
	SAENES Classe Supérieure	En composante, service central ou commun	3	2,9
			1	2,3
			2	2,7
	SAENES Classe Normale	En composante, service central ou commun	3	2,9
			1	2,3
			2	2,7

Article 2 : La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 4 mars 2014,

Le Président



Pierre Sineux